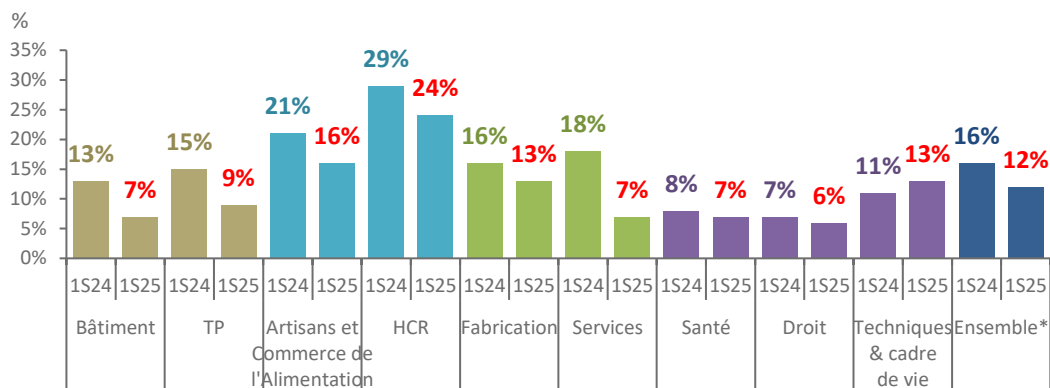


Baisse des embauches au 1^{er} semestre 2025

Entreprises ayant embauché au cours du premier semestre 2025
Pour les entreprises qui ont au moins un salarié

12%



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 25.07.22

Paris, 24 juillet 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Selon une enquête Xerfi Specific* (jointe) portant sur l'emploi, **seules 12 % des entreprises de proximité ont procédé à des embauches entre janvier et juin 2025, contre 16 % à la même période en 2024**. Cette baisse traduit la prudence des dirigeants, confrontés à une conjoncture incertaine et à une consommation des ménages toujours atone. De fait, le volume d'activité des entreprises de proximité est orienté à la baisse depuis 2023. Les plus petites entreprises accusant les plus grandes difficultés.

Si le nombre moyen de salariés embauchés reste stable (1,6), l'ampleur du recul est significative dans presque tous les secteurs, notamment dans l'artisanat des services (7 % d'embauches, -11 points), le bâtiment et travaux publics (7 % et 9 %, -6 points chacun). Les professions libérales de la santé et du droit subissent quant à elles un moindre recul des embauches (-1 point pour chaque). Seules les professions libérales techniques et du cadre de vie échappent à cette tendance, avec une légère progression (13 %, +2 points).

Les **intentions d'embauche pour le second semestre tombent à 5 %**, contre 8 % un an plus tôt, confirmant un climat général marqué par la prudence et l'attentisme.

Malgré ce tableau morose, certains signaux positifs émergent. **Le contrat à durée indéterminée (CDI) progresse**, représentant 61 % des embauches (+4 points). Le recours au temps partiel est en nette diminution (14 %, -4 points), notamment dans les professions de la santé et du droit. Par ailleurs, **les difficultés de recrutement diminuent** (18 % contre 27 %), bien qu'elles restent marquées dans le bâtiment (32 %), la fabrication (27 %) et les travaux publics (26 %), principalement en raison de l'absence de candidatures ou de profils qualifiés.

** Enquête réalisée en juillet 2025 par Xerfi Specific pour le compte de l'U2P, auprès de 7675 chefs d'entreprise issus des secteurs représentés par l'U2P.*